

ASMAE – ASSOCIATION SŒUR EMMANUELLE
6 rue Juliette Dodu
75010 - PARIS

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2021

SOMMAIRE

	Pages
- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1 - 4
- COMPTES ANNUELS ET ANNEXE	5 – 36
- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	37

RAPPORT GENERAL



Virtus Expertise

Réseau de cabinets
expertise comptable, commissariat aux comptes et conseil

Stéphane MEJEAN, associé
Erwan NEXON, associé
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
6 Rue Juliette Dodu
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

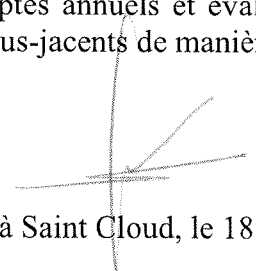
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Saint Cloud, le 18 mai 2022

Le Commissaire aux comptes

SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Stéphane MEJEAN

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	305 840	300 568	5 272	20 120
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	108 143	34 858	73 285	84 099
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	846 071	718 141	127 930	143 428
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	675 517	411 087	264 430	245 613
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	352 664		352 664	352 664
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	48 811		48 811	46 370
TOTAL (I)	2 337 045	1 464 654	872 392	892 294
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	6 140		6 140	7 237
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	52 742	4 000	48 742	24 189
Créances reçues par legs ou donations	789 290		789 290	806 040
Autres	852 866		852 866	820 128
Valeurs mobilières de placement	4 072 808		4 072 808	3 182 273
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 696 905		3 696 905	1 989 182
Charges constatées d'avance	76 497		76 497	41 895
TOTAL (II)	9 547 249	4 000	9 543 249	6 870 944
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 884 294	1 468 654	10 415 641	7 763 238

BILAN PASSIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 527 469	1 527 469
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 381 429	5 381 429
Autres	4 742	4 742
Report à nouveau	-2 625 942	-3 106 186
Excédent ou déficit de l'exercice	653 206	459 452
	<i>Situation nette (sous total)</i>	
	4 940 904	4 266 905
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	32 180	32 180
	TOTAL (I)	4 973 084
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 115 437	1 050 946
Fonds dédiés	741 553	1 042 387
	TOTAL (II)	1 856 991
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 000	
	TOTAL (III)	25 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 634	1 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	394 328	281 601
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	473 056	553 353
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	167 022	24 125
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 524 526	510 000
	TOTAL (IV)	3 560 566
Ecarts de conversion passif		
	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 415 641	7 763 238

COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 640	1 340
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	107 859	116 316
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 814 462	2 647 315
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 437 451	2 591 464
Mécénats	524 090	390 955
Legs, donations et assurances-vie	971 294	302 430
Contributions financières	25 000	25 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	407 233	75 412
Utilisations des fonds dédiés	1 529 545	1 279 449
Autres produits	75 154	2 538
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 897 728	7 432 218
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	1 097	-7 237
Autres achats et charges externes	3 019 494	2 350 951
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	230 119	192 839
Salaires et traitements	2 987 465	2 342 402
Charges sociales	732 452	731 690
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 768	109 422
Dotations aux provisions	25 000	40 000
Reports en fonds dédiés	1 176 059	1 161 514
Autres charges	149 794	55 523
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 405 248	6 977 104
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	492 480	455 114
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	12 150	14 870
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 979	1 249
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	87 385	
Différences positives de change	77 933	6 985
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		20 893
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	183 448	43 997
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		87 385
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	20 757	22 742
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	20 757	110 128
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	162 691	-66 130

COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	655 171	457 811
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13 043	21 226
Sur opérations en capital		546 127
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 000	9 100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	20 043	576 453
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	19 254	25 392
Sur opérations en capital		477 300
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59	417
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	19 312	503 109
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	730	73 344
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 695	2 876
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	9 101 219	8 052 668
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	8 448 013	7 593 217
EXCÉDENT OU DÉFICIT	653 206	459 452
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		130 068
Prestations en nature	613 259	850 610
Bénévolat	134 648	
TOTAL	747 907	980 678
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	613 259	850 610
Personnel bénévole	134 648	130 068
TOTAL	747 907	980 678
TOTAL	653 206	459 452

ANNEXE

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « ASMAE-Association Sœur Emmanuelle », fondée le 20 novembre 1987, apolitique et aconfessionnelle, a pour but de gérer et d'assurer la pérennité et le développement de l'œuvre engagée par Madeleine CINQUIN, en religion Sœur Emmanuelle.

A cette fin, ses objectifs sont :

- S'impliquer dans le combat en faveur de la justice économique, culturelle et sociale et contribuer à transformer l'Homme dans sa relation avec l'autre.
- Accroître les capacités d'une communauté et de ses membres à maîtriser leur vie, leur environnement social, culturel et économique en vue de l'autonomie et pour une meilleure intégration.
- Protéger le nom et l'image de Sœur Emmanuelle, conformément à sa volonté, contre toute utilisation commerciale ou publicitaire ou non conforme à sa pensée et à son œuvre.
Par délégation de Sœur Emmanuelle, l'association est également habilitée à autoriser des organismes, avec ou sans but lucratif, à utiliser le nom et l'image de Sœur Emmanuelle pour contribuer au financement d'une action humanitaire, selon les termes du mandat donné par Sœur Emmanuelle à l'Association.

Elle s'adresse plus particulièrement, mais non exclusivement aux enfants et leurs familles des pays en voie de développement, à l'exemple des actions de solidarité engagées et poursuivies par Sœur Emmanuelle et Sœur Sara dans les bidonvilles du Caire.

Conformément à la volonté qu'elle a exprimée, une priorité est donnée à la pérennité des actions lancées par Sœur Emmanuelle en faveur des chiffonniers du Caire et des enfants déplacés au Soudan.

Présente dans 6 pays (Égypte, Liban, Philippines, Madagascar, Burkina Faso et France), Asmae s'engage à soutenir les acteurs locaux qui œuvrent pour les enfants les plus vulnérables en favorisant leur autonomie par l'éducation et la protection.

Les moyens d'action de l'association sont :

- Travailler prioritairement en partenariat avec des associations locales représentatives d'initiatives locales.
- Choisir et accompagner des projets de développement (économiquement et culturellement viables)
- Rechercher des fonds publics et privés (entreprises, individus)
- Travailler avec des médias de toute nature (presse écrite, TV, Internet...)
- Créer des supports d'information sur les actions, la vie de l'association
- Diffuser des œuvres littéraires, relatives aux actions de l'association et à l'œuvre de Sœur Emmanuelle.

PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés ci-après comprennent :

- **L'établissement Siège**
- **L'établissement de Bobigny :**
 - o Centre maternel La Chrysalide : établissement médico-social sous convention avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, qui accueille 19 mères et 27 enfants
 - o Crèche l'Île aux enfants : crèche familiale composée d'une équipe d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile et qui sont aidées dans leur travail par une cheffe de service, des éducatrices de jeunes enfants et une psychologue.

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 10 415 640,69 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 653 206,12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés suivant les dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général, du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et au règlement ANC n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales de droit privé à but non lucratif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont de 306 K€ et correspondent à des logiciels, films et sites internet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Matériel de bureau	1 et 3 ans
- Mobilier	4,5 et 10 ans
- Matériel missions	1 à 5 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont de 48 K€ et correspondent essentiellement à des dépôts de garantis de bureaux.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association détient des titres de participations à hauteur de 353 K€ :

- 148 parts de la SCPI La Française d'une valeur unitaire de 518 €
- 170 parts de la SCI ESIS d'une valeur unitaire de 1 000 € + 100 parts de nominal 1 000 € et 60 € de prime d'émission par part

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est constaté à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné.

FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan sous le compte "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements sous la rubrique "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires au titre de la mission légale de certification des comptes : 21 000 €.

Honoraires au titre des services autres que la certification des comptes : 0 €.

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leur avantage en nature représentent au 31 décembre 2021 :

- Rémunérations : 184 905 euros
- Avantages en nature : 0 euro

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Conformément à l'article 123-13 du Code de Commerce, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 42 730 € le 31 décembre 2021 charges comprises.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Aucune / CCN 66
- Méthode de calcul : Prospective
- Table de mortalité : TV 2014-2016
- Initiative du départ : volontaire à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1% cadres, 10% dégressif non cadres
- Taux dévolution des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 1 %

Liste de filiales et participations

Esis:

Pourcentage de participation : 6.86 %
Capitaux propres 31/12/20 : 4 553 595 €
Résultat au 31/12/20 : 176 465 €

Valorisation des contributions volontaires et prestations en nature

Il a été procédé à l'évaluation des actions bénévoles pour l'année 2021. Ces contributions sont comptabilisées.

Effectif moyen

	31/12/2021	31/12/2020
ASMAE Bobigny	31.85	32.13
ASMAE Siège	17.57	16.84
TOTAL	49.42	48.97

Compte de résultat par origine et destination et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Ces documents insérés dans l'annexe sont établis selon les modalités du règlement ANC n°2018-06.

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d' exercice		Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	307 129			
CORPORELLES	Terrains		108 143			
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	450 688			7 720
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	136 227			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	286 355			34 962
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			981 413			42 682
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		352 664			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		46 370			3 576
TOTAL			399 034			3 576
TOTAL GENERAL			1 687 576			46 258

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		1 289	305 840	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre			108 143	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers	1 921		456 486	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	13 089		123 139	
		Mat. bureau, inform., mobilier	54 871		266 446	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL				69 881	954 213	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				352 664	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières	1 135			48 811	
TOTAL			1 135		401 475	
TOTAL GENERAL			1 135	71 171	1 661 528	

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	287 009	14 848	1 289	300 568
TOTAL	287 009	14 848	1 289	300 568
Terrains				
Sur sol propre	24 043	10 814		34 858
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	355 495	29 450	1 921	383 024
Matériel de transport	116 998	10 936	13 089	114 845
Mat. bureau et informatiq., mob.	257 349	17 670	54 747	220 271
Emballages récupérables divers				
TOTAL	753 886	68 870	69 757	752 999
TOTAL GENERAL	1 040 895	83 718	71 047	1 053 567

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
C. Constr. Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers	32 180			32 180
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	32 180			32 180
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges			25 000		25 000
	TOTAL		25 000		25 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		26 762		22 762	4 000
Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL	26 762		22 762	4 000
	TOTAL GÉNÉRAL	58 942	25 000	22 762	61 180
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		25 000	22 762	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	48 811	462	48 349
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	52 742	52 742	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	540	540	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 404	7 404	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 633 888	1 633 888		
Charges constatées d'avance	76 497	76 497		
TOTAUX		1 819 882	1 771 533	48 349
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	76 497
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	76 497

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	596 371
Disponibilités	
TOTAL	596 371

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 527 469				1 527 469
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	5 381 429				5 381 429
Autres réserves	4 742				4 742
Report à nouveau	-3 106 186		480 244		-2 625 942
Excédent ou déficit de l'exercice	459 452		653 206	459 452	653 206
Provisions réglementées	32 180				32 180
TOTAUX	4 299 085		1 133 450	459 452	4 973 084

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 634	1 634		
Fournisseurs & comptes rattachés	394 328	394 328		
Personnel & comptes rattachés	153 201	153 201		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	260 792	260 792		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 548	2 548		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	56 515	56 515		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	167 022	167 022		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 524 526	2 524 526		
TOTAUX	3 560 566	3 560 566		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 524 526
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 524 526

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 106
Dettes fiscales et sociales	219 180
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	476 286

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Plan Espoir Banlieue	154 380	154 380	154 380			154 380	
RATP	-					-	
Burkina	146 388		146 388			-	
Madagascar	27 333	59 064	27 333			59 064	
Projet Pilote	38 939					38 939	
Liban	285 220		285 220			-	
Philippines	65 625		65 625			-	
Partenariats privés	287 895	102 766	287 895			102 766	
Fia	6 000					6 000	
CAP Jeunesse		353 581				353 581	
ARS	30 000		3 784			26 216	
Ressources liées à la générosité du public							
Don Bobigny	608					608	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 050 946	606 268	541 777			1 115 437	
TOTAL	2 093 334	1 276 059	1 512 402	-	-	1 856 991	-

VENTILATION DU RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

	Résultat Comptable	Reprise du résultat antérieur	Résultat effectif global	Dont résultat effectif sous gestion propre	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée
Siège	510 986		510 986	510 986	
Bobigny					
Centre Maternel	57 305	1 651	58 956		58 956
Crèche	84 915		84 915	84 915	
Projet Pilote	-		-	-	
TOTAL	653 206	1 651	654 857	595 901	58 956

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	2021		2020	
	TOTAL	<i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	<i>Dont générosité du public</i>
PRODUITS PAR ORIGINE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	688 905	688 905	887 612	887 612
Bénévolat	79 421	79 421	75 010	75 010
prestations en nature	609 484	609 484	812 602	812 602
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	59 002		93 066	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	747 907	688 905	980 678	887 612
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	18 302		17 368	
Réalisées en France	18 302		17 368	
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	688 905	688 905	887 612	887 612
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	40 700		75 698	
TOTAL	747 907	688 905	980 678	887 612

CROD - CER

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) - 2021

EMPLOIS ET RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2021		Variation	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 034 125	4 034 125	3 294 530	3 294 530	-18,33%	-18,33%
11 Cotisations sans contrepartie	1 340	1 340	5 640	5 640	320,90%	320,90%
12 Dons, legs et mécénat	3 939 872	3 939 872	3 156 647	3 156 647	-19,88%	-19,88%
- Dons manuels	2 497 299	2 497 299	2 304 955	2 304 955	-7,70%	-7,70%
- Legs, donations et assurance vie	1 442 573	1 442 573	851 691	851 691	-40,96%	-40,96%
- Mécénat						
13 Autres produits liés à la générosité du public	92 914	92 914	132 243	132 243	42,33%	
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	572 257		1 128 640		97,23%	
21 Cotisations avec contre partie						
22 Parrainage des entreprises						
23 Contributions financières sans contrepartie						
24 Autres produits non liés à la générosité du public	572 257		1 128 640		97,23%	
- Subventions et autres concours privés	421 282		534 090		26,78%	
- Autres produits non liés à la générosité du public	150 975		594 549		293,81%	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 751 753		3 021 902		9,82%	
TOTAL DES RESSOURCES	7 358 135	4 034 125	7 445 072	3 294 530	1,18%	-18,33%
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0		
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	694 533	178 607	1 652 599	183 291	137,94%	
DEFICIT	0	0	0	0		
TOTAL DES PRODUITS	8 052 668	4 212 732	9 097 671	3 477 821	12,98%	-17,44%
CHARGES PAR DESTINATION						
1 MISSIONS SOCIALES	4 181 820	2 094 956	5 484 556	1 710 553	31,15%	-18,35%
11 Réalisées en France	2 110 314	1 057 199	2 383 385	743 343	12,94%	-29,69%
- Actions réalisées par l'organisme	2 110 314	1 057 199	2 383 385	743 343		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0		
12 Réalisées à l'étranger	2 071 506	1 037 757	3 101 171	967 210	49,71%	-6,80%
- Actions réalisées par l'organisme	1 213 584	607 966	1 938 659	604 640		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger	857 922	429 791	1 162 512	362 570		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	938 742	756 868	1 032 073	823 848	9,94%	8,85%
- Frais d'appel à la générosité du public	756 868	756 868	823 848	823 848		
- Frais de recherche d'autres ressources	181 874	0	208 225	0		
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	703 579	352 470	748 901	233 571	6,44%	-33,73%
TOTEL DES EMPLOIS	5 824 140	3 204 294	7 265 530	2 767 972	24,75%	
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	87 385	0	0	0		
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	2876		2 876			
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 678 815	865 265	1 176 059	506 268	-29,95%	
EXEDENT	459 452	143 173	653 206	203 580		
TOTAL DES CHARGES	8 052 668	4 212 732	9 097 671	3 477 821	12,98%	-17,44%

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2021	
	TOTAL	Dont GP	TOTAL	Dont GP
PRODUITS PAR ORIGINE	980 678	887 612	747 907	688 905
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	887 612	887 612	688 905	688 905
Bénévolat	75 010	75 010	79 421	79 421
prestations en nature	812 602	812 602	609 484	609 484
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	93 066		59 002	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION	980 678	887 612	747 907	688 905
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX	17 368		18 302	
MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	17 368		18 302	
Réalisées à l'étranger				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	887 612	887 612	688 905	688 905
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	75 698		40 700	

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 2021

PRECISIONS ET METHODOLOGIE

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2021 présenté dans le rapport annuel est en conformité avec le nouveau règlement comptable ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination permet de passer de la présentation comptable du compte de résultat par nature à une vision analytique par origine des ressources (générosité du public / hors générosité du public) et par destination des charges (missions sociales, appel de fonds, fonctionnement). Le CROD 2021 a donc été constitué à partir du compte de résultat approuvé par le commissaire au compte et voté par l'assemblée générale. Cette annexe précise les modalités de constitution du CROD, conformément au règlement relatif à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Traitement particulier des legs et donations. Jusqu'à fin 2019, les legs et les donations étaient enregistrés en produit en comptabilité, au moment de leur réalisation. Les legs et donations destinées à être cédées se trouvaient alors présentés « hors bilan » dans les comptes de l'association. Le nouveau règlement comptable impose dès 2020 d'enregistrer les legs et donations au moment de leur acceptation juridique :

- La valeur du legs ou de la donation à la date apparaît à l'actif du bilan (immobilisation)
- On retrouve la valeur du legs / de la donation en produit dans le compte de résultat.
- La part non réalisée du legs ou la part non cédée de la donation apparaît au passif du bilan en tant que fonds reportés.
- On retrouve ces fonds reportés en charge dans le compte de résultat.

RPRODUITS PAR ORIGINE

Rubrique CROD (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
I.1 Cotisations sans contrepartie	Il s'agit des cotisations versées par les adhérents.	
I.2 Dons, legs et mécénat	Dons institutionnels non affectés versés par des personnes physiques ou morales privées.	Les legs et assurances-vie correspondent aux montants acceptés. Les montants non encaissés sont reportés en fonds dédiés conformément à la nouvelle réglementation comptable.
I.3 Autres produits liés à la générosité du public	Sont considérés comme dons affectés, les dons qui, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, comportent une obligation pour l'organisation qui les reçoit, de les consacrer à une opération ou un objectif déterminés. Les dons peuvent être affectés notamment en France, ou au financement d'actions à l'international.	Parrainages et recettes réalisées suite aux manifestations réalisées localement par des bénévoles de l'association. 100 % des recettes de ces opérations sont affectées.
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.4 Subventions et autres concours privés (subventions d'origine privée)	Subventions d'entreprises, de fondations, d'associations, dédiées à une action.	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	Il s'agit de revenus propres de l'organisation principalement produits financiers et opérations de gestion.	Pour l'établissement de Bobigny, les loyers versés par les résidentes ainsi que leur participation et celles des familles de Bobigny au fonctionnement de la crèche entrent dans cette catégorie.
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS (subventions d'exploitation ; subventions dédiées d'origine publique)	Financements obtenus des organismes nationaux ou internationaux, tels que l'Union Européenne, l'État français (ministères) Conseil Régional / Général, des collectivités territoriales, établissements publics, sécurité sociale, Agences de développement (USAID, AFD, ...). Ces subvention peuvent être dédiées ou non.	En 2021, la totalité des subventions publiques ont été dédiées.
4 REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) réalisée antérieurement correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	

Rubrique CROD (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
5 REPRISE DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	Part des fonds dédiés antérieurs utilisés au cours de l'exercice.	

CHARGES PAR DESTINATION

Rubrique CROD	Définition	Application
I MISSIONS SOCIALES	Il s'agit des charges directes ou spécifiques engagées pour chacune des missions sociales de l'organisme.	Ces charges spécifiques résultent, soit d'une imputation directe, soit d'une répartition (par exemple une comptabilité du temps consacré à chaque activité, pour la répartition des charges de personnel ou de surfaces pour les locaux). Elle comprend tout ce qui est engagé spécialement pour cette action : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation.
I.1 Projets réalisés en France	<p>Actions réalisées par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Centre d'accueil mère-enfant de Bobigny et crèche ● Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Projet Espace des petits pas ● Projet Yalla pour les droits de l'enfant (sensibilisation aux droits de l'enfant) ● ● Appui aux projets France <p>La sensibilisation du public est partie intégrante de la mission sociale : « défendre la cause de l'enfant par la sensibilisation et la prise de parole (plaidoyer) » du projet associatif validé en 2013.</p>	<p>Subventions accordées ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements ; autres achats et charges externes ; dotations aux amortissements.</p> <p><u>Sensibilisation du public</u> : Dans cette rubrique sont comptabilisés l'ensemble des coûts consacrés au projet Yalla pour les droits de l'enfant + 40% des coûts de communication.</p>
I.2 Projets réalisés à l'étranger	<p>Actions réalisées par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Actions réalisées directement à l'étranger ● Versements à d'autres organismes partenaires ● Appui aux projets soutenus à l'étranger 	<p>Les actions réalisées directement à l'étranger comprennent la totalité des dépenses effectuées par les missions à l'international y compris les subventions versées aux associations partenaires.</p> <p>La sous-rubrique appui aux projets comprend les salaires, cotisations sociales et prestations d'appui réalisées par des personnes basées au siège dont l'activité est dédiée - totalement ou partiellement - à cette mission.</p>
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		

Rubrique CROD	Définition	Application
Frais d'appel à la générosité du public	Frais de publicité, liés aux fichiers, imprimés, affranchissements, honoraires, frais administratifs liés aux règlements (reçus fiscaux), etc.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 100% du coût du service dédié à la collecte de dons + plus une quote part des coûts de gestion et d'encadrement. Le traitement des dons est partiellement réalisé par des bénévoles.
Frais de recherche d'autres ressources	Recherche de fonds privés ou publics affectés aux projets menés en France ou à l'international.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 100 % du coût des services collecte, mécénat et philanthropie + 20% du coût du pôle dédié à la recherche de financements publics + une quote part des coûts de gestion et d'encadrement.
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Frais de structure (les frais de locaux et toutes les charges s'y rapportant) ; frais de siège ; le personnel administratif et comptable ; les frais de communication et ceux ne pouvant être affectés à une activité ou à une opération.	Les frais de fonctionnement représentent : <ul style="list-style-type: none"> • 50 % des coûts du pôle administratif et financier • 50% des coûts de direction générale • 45% du coût du pôle RH • 60% des coûts de communication • 70% du coût des Services généraux
4 DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) de l'exercice correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES		Impôts versés au titre de produits financiers sur parts SCPI.
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	Part des fonds dédiés reportés au cours de l'exercice.	Subventions publiques ou privées reçues sur projets en cours, part des legs acceptés et non reçus en fin d'exercice, et ressources issues de la générosité du public non consommées dans le courant de l'exercice.

Évolutions méthodologiques par rapport à 2019

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les produits par origine et les charges par destination sont répartis entre les produits et charges liés à la générosité du public, et ceux non liés à la générosité du public. Les charges communes ont été réparties au prorata de la ventilation des ressources correspondantes.

La répartition des frais de personnel s'est effectuée par pôle et service, en fonction de la ventilation du temps de travail des salariés siège.

La totalité des charges a été ventilée par pôle et service au budget comme dans le suivi analytique.

Ratio

Asmae présente un ratio qu'elle estime être un gage de transparence et de bon usage des fonds collectés. C'est également un outil de suivi dans le temps de l'activité. Le calcul consiste à diviser les dépenses affectées aux missions sociales sur le total des emplois inscrits au compte de résultat.

Le centre mère enfant de Bobigny correspond à des dépenses importantes comparées au reste du budget de l'association et est peu générateur de frais généraux. Hors Bobigny, le même ratio est donc suivi.

L'année 2021 a été marquée par une augmentation des coûts affectés à la mission sociale (+5%) en raison de l'augmentation du volume d'activité mission sociale et de l'évolution de l'organisation du siège.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
% affecté aux missions sociales	85,3%	80,9%	81,4%	78,4%	78,5%	75%	75%	77,6%	68,6%	74,0%	72,0%	75,5%
% hors Bobigny	79,4%	73,4%	72,2%	68,8%	69,8%	65%	65%	69%	59%	64%	64,1%	69,7%

Estimation des ressources collectées auprès du public sur les exercices antérieurs et disponibles en fonds propres

Les ressources issues de la générosité du public sont prioritairement consommées dans le courant de l'exercice où les dons sont reçus. Les fonds propres de l'association ont été constitués en partie par des exercices excédentaires en ressources collectées auprès du public dans les années 80.

Suivi de l'utilisation des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées en dépenses au prorata des dépenses de l'association, hors Bobigny.

Dons en nature et valorisation

La valorisation des prestations en nature (don d'espace publicitaire, prestations non facturées,...) se porte à 613 259 €.

Mise à disposition gratuite de biens et valorisation

Asmae n'a pas bénéficié de mise à disposition gratuite de biens.

Effectifs bénévoles et valorisation

Les effectifs bénévoles et leur valorisation en 2021 sont détaillés dans les comptes de l'association.

Une trentaine de bénévoles ont participé à des activités pour Asmae en 2021. Ces activités en 2021 correspondent à une masse salariale estimée à 134 648 €.

Effectifs salariés

En 2021, l'équipe compte 126 collaborateurs.trice.s, dont :

- 61 salarié.e.s en France,
- 4 salarié.e.s à l'expatriation,
- 44 salarié.e.s en contrat de droit national et 8 consultant.e.s/prestataires longue durée dans les pays d'intervention,
- 9 stagiaires et volontaires en service civique
- 30 bénévoles

Variation des effectifs 2020-2021

Collaborateur.trices.s		2021	2020
France	Salarié.e.s	61	55
	Stagiaires	7	5
	Volontaires	2	2
	Bénévoles	30	40
Sous-total 1	100	102	
International	Salariés FR	4	4
	Salariés pays	44	38
	Consultants	8	4
	Volontaires	0	0
Sous-total 2	56	46	
TOTAL	156	148	

Montant global des 5 salaires et autres rémunérations les plus élevés

Les 5 salaires bruts les plus élevés de l'association se sont élevés à 296 300,88 € en 2021

Montant de la rémunération totale des membres du CA

Aucune rémunération ou avantage en nature n'a été perçue par les membres du CA.

Indication sur la valeur des immobilisations et des titres de placement

Le bilan des actifs de l'association présente les immobilisations, dont certaines rubriques sont explicitées ci-dessous :

Participation SCI ESI (170 000 €). Il s'agit d'une participation établie en 2003, augmentée en 2006 de 20 000 € et de 106 000€ en 2018 dans la Société Civile Immobilière qui a porté l'opération immobilière du Centre d'accueil mère-enfants de Bobigny.

Les placements et disponibilités d'Asmae s'élevaient à 7 769 713 € au 31/12/2021. Sur ce montant 4 072 808 € sont placés dans trois organismes bancaires sous forme de SICAV, FCP, actions et obligations.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
MISSIONS SOCIALES					
Réalisées en France	2 094 956	1 710 553	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 340	5 640
- Actions réalisées par l'organisme	1 057 199	743 343	Cotisations sans contrepartie	3 939 872	3 156 647
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France	1 057 199	743 343	Dons, legs et mécénat	2 497 299	2 304 955
			- Dons manuels	1 442 573	851 691
			- Legs, donations et assurance vie		
Réalisées à l'étranger	1 037 757	967 210	- Mécénat	92 914	132 243
- Actions réalisées par l'organisme	607 966	604 640	Autres produits liés à la générosité du public		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger	429 791	362 570			
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	756 868	823 848			
- Frais d'appel à la générosité du public	756 868	823 848			
- Frais de recherche d'autres ressources					
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	352 470	233 571			
TOTAL DES EMPLOIS	3 204 294	2 767 972	TOTAL DES RESSOURCES		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	865 265	506 268	UTILISATION DE FONDS DEBIES ANTERIEURS	178 607	183 291
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	143 173	203 580	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	4 212 732	3 477 821	TOTAL	4 212 732	3 477 821

RAPPORT SPECIAL



Stéphane MEJEAN, associé
Erwan NEXON, associé
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
6 Rue Juliette Dodu
75010 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Cloud, le 18 mai 2022

Le Commissaire aux comptes

SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Stéphane MEJEAN